



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

crise à Mayotte

Question au Gouvernement n° 775

Texte de la question

CRISE À MAYOTTE

**M. le président.** La parole est à M. Mansour Kamardine, pour le groupe Les Républicains.

**M. Mansour Kamardine.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne sa politique étrangère.

Alors que la lutte contre l'immigration clandestine est en échec à Mayotte du fait du refus des autorités comoriennes d'accepter le retour de leurs propres ressortissants sur leur territoire, ce qui est un comble, l'action diplomatique de la France vis-à-vis des Comores est interrogée. En effet, la diplomatie française met de nouveau sur le tapis cette vieille idée de Communauté de l'archipel des Comores dans laquelle serait incluse Mayotte, et son corollaire, la feuille de route vers la libre circulation des habitants entre les différentes îles.

La substitution de population qui conduit les Mahorais à être aujourd'hui déjà minoritaires dans le cent unième département français du fait d'une politique de lutte contre l'immigration volontairement inefficace depuis 2012 ne peut qu'être aggravée par la libre circulation entre les îles. La mise en place d'une Communauté de l'archipel revient donc de fait à donner Mayotte en viager aux Comores et à noyer une partie de la communauté nationale dans la population d'une puissance étrangère.

C'est inacceptable ! Mayotte n'est pas un lopin de terre qu'on peut céder pour 1 000 piastres. Les Français de Mayotte ne sont pas des bestiaux qu'on abandonne à une puissance étrangère par faiblesse diplomatique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LR et FI.)* La coopération oui, monsieur le Premier ministre, la collaboration non !

Plutôt que d'envoyer un émissaire discuter, dans les prochains jours, de la feuille de route vers la libre circulation des populations entre les îles, je vous demande de préférer une action diplomatique ferme à des échanges de salons. La France est une grande puissance, elle ne saurait s'abaisser à négocier sans coup férir une cession de fait du territoire national et de sa population. Tous les leviers diplomatiques doivent être activés pour ramener ce pays ami à la raison. C'est d'une simplicité enfantine. Il suffit d'en avoir la volonté.

Monsieur le Premier ministre, vous qui êtes un amateur d'histoire, vous savez que Mayotte a été cédée à la France sous Louis-Philippe. Faites en sorte qu'elle ne soit pas perdue sous Edouard Philippe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Monsieur le député, nous avons parlé de tout cela à plusieurs reprises. Vous savez, nous savons que la France et les Comores sont unies par des

relations anciennes, historiques, géographiques, la francophonie, les liens personnels : tout cela fait une relation que vous savez particulière.

La crise qui vient de se produire à Mayotte a eu des répercussions sur cette relation spécifique. Elle a engendré des crispations, en particulier une décision malheureuse des Comores, à laquelle vous faisiez référence s'agissant de la reconduite des Comoriens en situation irrégulière à Mayotte. La France déplore la mise en œuvre récente des mesures qui ont été notifiées aux compagnies aériennes et maritimes, interdisant le retour de Mayotte vers les Comores des ressortissants comoriens, y compris de ceux qui souhaitent rentrer.

Cela étant, nous voulons poursuivre sans relâche et avec détermination le dialogue avec les autorités comoriennes, dialogue empreint à la fois de fermeté et de confiance.

Mais ne vous cachez pas derrière des propos de tribune, monsieur le député : nous ne transigerons jamais sur la souveraineté de la France sur le département de Mayotte et vous le savez très bien. Nous ne transigerons jamais sur la sécurité de tous ceux qui vivent à Mayotte.

La crise actuelle doit permettre de faire progresser la relation franco-comorienne en prenant en compte les intérêts bien compris des Comores et de la France, de Mayotte en particulier. Voilà la ligne, la base sur laquelle j'aurai bientôt des discussions avec mon homologue M. Souef, ministre des affaires étrangères des Comores. Toute autre hypothèse est nulle et non avenue, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 775

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2018](#)